

## DEMANDE D'AFFICHAGE ASSOCIATIONS

Nom de l'Association :

Nom du demandeur :

Adresse :

Tél :  Mail :

Objet de la Manifestation/Réservation :

Date prévue :

**La réservation des panneaux et des emplacements de banderoles doit être faite obligatoirement 3 mois avant la date prévue au minimum – 15 jours pour 1 ou 2 affiches**

AFFICHAGE	QUANTITE SOUHAITEE	QUANTITE MISE A DISPOSITION PAR LA COMMUNE*	DATE DE DEBUT DE POSE PROPOSEE
Emplacements d'affichage Affiches 80*120cm	De 1 à 7 panneaux <input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Emplacements de banderoles (Croas Avalou, Chef du Bois, La Grande Halte, Pontérec, Kroas Prenn)	De 1 à 5 emplacements <input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

\* sous réserve de disponibilité des emplacements

Les **panneaux d'affichage** sont réservés aux associations locales ou collectivités organisant une manifestation sur la Commune avec une priorité pour les animations du Nautile.

Les affiches sont à déposer en mairie au moins 2 jours avant la date de début de pose.

Les **banderoles** sont installées par l'organisateur et sous sa responsabilité. Elles seront mises en place à la date de début de pose indiquée et retirées le soir de la manifestation.

Les emplacements proposés sont les suivants :

Sous réserve de disponibilité, des emplacements pourront être mis à disposition pour une manifestation extérieure à la Commune.

Date de dépôt de la demande

Pour acceptation, à La Forêt-Fouesnant,  
le

Signature du demandeur

Pour le Maire et par délégation  
L'Adjointe au Maire  
Marie-Françoise COSQUERIC